



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'élaboration d'un schéma gérontologique représente un temps particulièrement fort de la vie d'un département.

Au-delà même de l'analyse des besoins des personnes âgées, il objective des aspirations, des attentes, des désirs individuels dont l'action publique doit s'inspirer : la demande sociale est naturellement exigeante et situe très haut, le niveau de responsabilité de la collectivité.

Le parti pris de placer résolument la personne âgée et son environnement familial au centre des dispositifs a guidé la démarche du Conseil Général, de l'Etat et de leurs partenaires dans la réalisation de ce second schéma gérontologique du Haut-Rhin :

- à partir d'une concertation qui a associé les usagers, bénévoles, acteurs de terrain, professionnels de la gérontologie, élus,
- avec un diagnostic et des préconisations réalisés territoire par territoire,
- et une liaison effective entre médico-social et sanitaire,

afin de parvenir à un engagement de faire et une programmation d'actions partagées.

De nombreux participants au comité de pilotage, aux groupes de travail départementaux et locaux ont alimenté la réflexion. Qu'ils soient ici remerciés pour leur implication, leur contribution particulièrement riche, imaginative, de progrès.

20 objectifs, déclinés en 56 actions vont permettre :

- de définir une politique départementale de prévention, d'agir contre l'isolement des personnes âgées, de promouvoir la « bienveillance »,
- de conforter le maintien à domicile, la qualification des intervenants et de soutenir résolument les aidants familiaux,
- d'assurer l'équité de l'offre de services et d'équipements, dans sa diffusion et sa diversité, de renforcer la coordination locale et départementale des actions,
- d'accompagner les établissements dans la démarche d'assurance qualité et le développement d'une politique d'animation, de culture et de loisirs.

En terme d'équipements ce sont 1 000 places nouvelles qui seront créées sur la période du schéma pour mieux répartir l'offre dans les territoires et assurer sa diversité : conforter l'offre médicalisée, diffuser l'accueil de jour, l'hébergement temporaire, de petites unités de vie et, garantir une réponse à la dépendance psychique à la hauteur des besoins.

Ce schéma, tout en posant clairement les orientations et notre ambition pour les cinq années à venir, n'est pas figé en soi ; il s'accompagne d'une évaluation qui permettra chaque année de caler l'action publique à l'évolution des besoins. Ainsi, le comité de pilotage du schéma est d'ores et déjà réuni en comité de suivi du schéma.

La mise en œuvre du schéma gérontologique va mobiliser les différentes politiques publiques, médico-sociales et de santé, de l'insertion et de l'emploi autour des enjeux de la prise en charge des personnes âgées : c'est tout l'engagement de notre collectivité, entier et volontaire, en faveur de nos aînés.

Le Président du Conseil Général

Charles BUTTNER

Le Préfet

Michel GUILLOT